



Ushirika wa Maendeleo ya Elimu Barani Afrika  
الرابطة لأجل تطوير التربية في إفريقيا  
Association for the Development of Education in Africa  
Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique  
Associação para o Desenvolvimento da Educação em África

## NOTE CONCEPTUELLE

(Février 2017)

### CRÉATION DU FONDS AFRICAIN POUR L'ÉDUCATION

#### 1. Introduction et contexte

Le Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 constitue un cadre pour la transformation du monde, notamment pour l'Afrique, à l'horizon 2030. Son Objectif de développement durable (ODD) N° 4 met l'accent sur l'éducation et souligne l'importance d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et de promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. L'Agenda 2063 pour l'Afrique repose sur les aspirations du continent, lesquelles comprennent, entre autres, une Afrique prospère qui met l'accent sur une croissance inclusive et un développement durable. Il vise à repositionner et redynamiser l'éducation pour un développement durable et une transformation structurelle de l'Afrique. La Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 (CESA 16-25) est étroitement liée à l'Agenda 2063 pour l'Afrique. Comme le cadre stratégique de politique de 2013 de l'ADEA, il cherche à opérer un changement de paradigme qui garantira la mise en place d'un système qualitatif en matière d'éducation et de formation qui est en mesure de « Fournir au continent africain des ressources humaines efficaces et adaptées aux valeurs fondamentales africaines, et donc capables de réaliser la vision et les ambitions de l'Union africaine ». De façon explicite, les cadres mondiaux et continentaux reconnaissent que l'éducation est associée à de nombreux résultats en matière de développement et qu'il existe un lien direct entre l'amélioration du capital humain et l'atteinte d'un développement durable des pays.

Grâce à un investissement adéquat et stratégique dans l'éducation et le renforcement des compétences, les pays africains peuvent changer leur statu quo, rattraper les pays développés et être en mesure de faire face à la concurrence dans un monde de plus en plus axé sur la technologie et les connaissances et dans lequel les compétences sont devenues « la monnaie mondiale du 21ème siècle ». Le défi consiste à savoir comment ils peuvent financer la transformation nécessaire des systèmes d'éducation et de formation, compte tenu des besoins concurrents des autres secteurs du développement et de la diminution du soutien fourni par les partenaires de coopération pour le développement. La présente note conceptuelle propose la création d'un Fonds africain pour l'éducation.

#### 2. Justification du Fonds africain pour l'éducation

La réalisation de l'agenda d'éducation post-2015 nécessiterait un « financement novateur, accru et bien ciblé et des modalités de mise en œuvre efficaces. En ce sens, il doit y avoir un engagement clair des gouvernements afin de fournir un financement équitable, à la mesure des priorités nationales, en matière d'éducation et tous les donateurs, anciens comme nouveaux, doivent fournir un soutien additionnel » (source : UNESCO). Il existe plusieurs raisons pour lesquelles la création d'un Fonds africain pour l'éducation devrait être une priorité pour les ministres africains.

**2.1 Diminution du soutien financier :** les priorités émergentes dans d'autres secteurs du développement font concurrence à l'éducation et obligent également les pays à lui accorder moins d'attention qu'elle ne le mérite en réalité. Malheureusement, l'aide à l'éducation connaît une baisse. Les partenaires de coopération pour

le développement déplacent l'accent mis sur l'éducation vers d'autres priorités émergentes de développement. Selon le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), des contraintes financières continuent d'entraver les progrès de l'éducation dans de nombreux pays en développement, car ils ne disposent pas de ressources budgétaires suffisantes pour fournir un cycle complet d'éducation de qualité.

**2.2 Croissance démographique :** dans les prévisions pour 2030, la population africaine devrait atteindre un pic de 1,6 milliard par rapport à 1,2 milliard en 2015, lequel représenterait 19 % de la population mondiale qui sera estimée à 8,5 milliards d'habitants (Nations Unies : 2015). Parmi la population actuelle, 41,5 % de personnes ont moins de 15 ans. Cette immense population de jeunes peut représenter un « dividende démographique » si elle dispose d'une éducation et de compétences de qualités.

**2.3 Capacités d'absorption limitées :** l'expansion de l'accès à l'éducation primaire a abouti à une demande croissante pour une éducation secondaire et tertiaire, laquelle a été difficile à satisfaire. En dépit de la croissance des institutions tertiaires, seulement 6 % des jeunes en Afrique subsaharienne sont inscrits dans des institutions d'enseignement supérieur par rapport à la moyenne mondiale qui est de 26 % (AAI : 2015). La conséquence est qu'ils ne sont pas en mesure d'acquérir les compétences et connaissances essentielles en vue de saisir des opportunités économiques et obtenir des emplois décents.

**2.4 Croissance et capacité économiques :** L'Afrique a connu une croissance économique impressionnante au cours de la décennie écoulée. Toutefois, sa viabilité et sa transformation structurelle de la part des producteurs primaires nécessitent des capacités. Les capacités proviennent d'une éducation et d'une formation de qualité, particulièrement dans le domaine des Sciences et de la Technologie. L'édition 2016 du Forum ministériel africain sur l'intégration des TIC a formulé les recommandations suivantes : les gouvernements africains devraient intégrer la technologie numérique dans tous les programmes de renforcement des compétences professionnelles et techniques ; et accélérer l'utilisation des TIC en vue d'offrir à chaque étudiant une opportunité égale d'accéder à une éducation de qualité. Or, la mise en place de tels programmes nécessite des investissements financiers.

**2.5 Chantiers inachevés :** bien que les efforts déployés par les pays africains pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) (particulièrement sur l'accès) ont produit des résultats louables, cela demeure encore un chantier inachevé qui a été reporté à l'agenda post-2015 pour l'éducation. En dépit des progrès en termes d'accès, des défis fondamentaux demeurent et ils comprennent, entre autres, le manque d'enseignant (en nombre et en qualité) et de piètres infrastructures ; l'inégalité en termes d'accès et de plans de carrière ; une faible qualité des résultats de l'éducation/de l'apprentissage ; des pratiques d'enseignement désuètes ; et un manque d'outils pédagogiques, notamment de TIC.

**2.6 Fonds fiduciaires pour l'éducation existants :** il existe actuellement divers fonds qui financent l'éducation de groupes spécifiques. Par exemple, « l'African Child Trust » œuvre dans un certain nombre de pays africains pour fournir une éducation à des enfants et des orphelins défavorisés, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel. Le « Norwegian Education Trust Fund for Africa (NETF) » finance le développement du secteur de l'éducation et les programmes nationaux de réforme avec la perspective d'orienter les systèmes éducatifs africains vers une éducation de base de bonne qualité pour tous. Le « Africa Educational Trust (AET) » soutien particulièrement les étudiants africains ayant un statut d'exilés et de réfugiés. Le « South African Educational Development Trust » pour le développement de l'éducation cherche à promouvoir, parmi tous les jeunes sud-africains, l'importance de l'éducation et du développement individuel pour l'excellence académique. Le « Zawadi Africa



Education Fund » pour l'éducation en Afrique octroie des bourses aux filles douées sur le plan académique et issues de milieux défavorisés en Afrique, afin de leur permettre de poursuivre des études supérieures dans des pays désignés.

Un dénominateur commun de ces fonds fiduciaires tient au fait qu'ils n'ont pas une orientation continentale et ne mettent pas l'accent sur l'ensemble du spectre de la transformation de l'éducation. Ils opèrent dans quelques pays, mettent l'accent sur une frange spécifique de la population (par exemple, les filles ou les femmes marginalisées) ou s'attaquent à un défi spécifique en matière d'éducation (par exemple, l'éducation de base). Le Fonds Africain pour l'Éducation sera plus complet et inclusif en finançant le développement et la transformation de l'éducation pour l'ensemble du continent. Toutefois, il viendra en complément et en soutien des fonds déjà existants. Fait encore plus important, il s'agit d'un fonds qui est initié, et sera conçu, dirigé et géré par des Africains pour les systèmes africains d'éducation et de formation. L'objectif du Fonds Africain pour l'Éducation est de fournir une base de ressource financière, solide et durable, pour soutenir les gouvernements africains dans la mise en œuvre du volet éducation du Programme Universel 2030 et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique. L'éducation n'est pas une course de vitesse; elle demande des efforts et un financement sur le long terme pour atteindre les résultats souhaités. Les défis de l'éducation en Afrique sont nombreux, en particulier face à une population jeune en pleine croissance.

### **3. Schémas d'opération du Fonds Africain pour l'Éducation**

La création du Fonds Africain pour l'Éducation suscite un certain nombre de questions qui demandent une réflexion approfondie. Comment mobiliser des ressources financières pour le Fonds et qui s'en chargera ? Qui devrait contribuer à ce Fonds ? De combien a-t-on besoin d'ici à 2030 ou à 2063 pour répondre aux besoins clés en termes d'éducation en Afrique ? Qui s'occupera de la gestion du Fonds et de l'allocation des ressources ? Sera-t-il perçu comme faisant concurrence aux mécanismes et initiatives de financement similaires au niveau mondial ? Quelle est la raison sous-tendant la création de ce Fonds et est-elle assez convaincante ? Comment nous assurer que les ressources allouées sont gérées avec transparence et responsabilité ? Comment la durabilité du Fonds sera-t-elle assurée ? À quelle fréquence le Fonds sera-t-il réapprovisionné ?

Il faut i) identifier les principales priorités en matière d'éducation dans les pays africains et savoir ce qu'il en coûterait pour s'y attaquer dans l'agenda post-2015; ii) examiner l'allocation budgétaire à l'éducation en relation à d'autres secteurs de développement par les gouvernements africains ; iii) examiner l'évolution des priorités des partenaires de coopération pour le développement et le rôle du secteur privé ; iv) élaborer une stratégie en vue de garantir une responsabilisation dans la gestion des ressources financières allouées à l'éducation ; et v) élaborer des stratégies pour engager le monde des affaires, en particulier les sociétés multinationales. En outre, un réapprovisionnement périodique du Fonds (peut-être tous les trois ans) est impératif pour garantir sa durabilité. Chaque réapprovisionnement sera affecté à des résultats spécifiques en matière de développement dans le secteur de l'éducation.

Il est proposé que les ministres africains de l'Éducation et des Finances soutiennent la création d'un Fonds Africain pour l'Éducation. Les financeurs comprendront des gouvernements africains, des organisations du secteur privé, des gouvernements étrangers, la diaspora africaine, des philanthropes, des organisations non gouvernementales, et des fondations qui s'intéressent à l'éducation des enfants et des jeunes en Afrique. Le montant ciblé pour le Fonds serait d'un million de dollars EU. Le Fonds serait consacré au développement de l'éducation, au renforcement des compétences, à la recherche et à l'assistance technique. Il serait utilisé pour le développement de l'éducation dans les pays africains afin de soutenir les programmes sur les compétences de base à l'intention des filles et des femmes; les programmes de renforcement des capacités des enseignants,

l'enseignement supérieur; la promotion de la formation, de l'entrepreneuriat et de l'employabilité des jeunes ; l'EFTP, STEM, etc.

Le Fonds pourrait être géré par la Banque africaine de développement (BAD) ou une entité de réputation similaire avec la supervision d'un Conseil d'administration composé de personnes de haut niveau ayant un certain sens de l'intégrité et des antécédents de performance et d'efficacité. Par ailleurs, le fait de payer pour obtenir des résultats, de la transparence et de la responsabilisation sont quelques-uns des critères qui pourraient être utilisés pour octroyer des fonds aux bénéficiaires.

#### 4. Résultats attendus

Une question pertinente consiste à savoir, avec ces ressources, quels résultats le Fonds produira pour l'éducation sur le continent ? Les cadres mondiaux et continentaux fournissent une feuille de route pour l'éducation pour des périodes définies. Le Fonds financera des programmes et des projets qui ont des objectifs et des cibles spécifiques étroitement liés à ces cadres. Des sous-secteurs dans l'éducation seraient identifiés, les cibles seraient identifiées et se verraient allouer des ressources nécessaires. Les priorités doivent être en accord avec les réalités de l'éducation africaine. Tous les programmes et projets seront suivis et évalués pour déterminer leurs résultats qualitatifs et quantitatifs.

#### 5. Conclusion

Il faut reconnaître que la mise en œuvre du volet éducation du Programme Universel 2030 et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique nécessiterait d'énormes ressources financières tout au long de leurs périodes respectives. La mise en œuvre des cadres est conçue pour transformer le monde. Un changement, une réforme ou une transformation implique des coûts. Maintenir le statu quo est encore plus coûteux et cependant moins productif relativement aux résultats voulus sur le long terme. Des systèmes d'éducation et de formation adéquats sont à la fois essentiels et liés aux autres secteurs de développement. Tout effort de développement national qui ignore l'éducation ou la relègue au second plan entrave de manière involontaire l'atteinte d'un développement durable. Lors de la prochaine Triennale, les pays membres africains devraient approuver la création du Fonds Africain pour l'Éducation comme une fiducie majeure pour le financement de l'éducation sur le continent.

#### Références

- Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine (2015) – L'Afrique que nous voulons
- Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 (CESA 16-25) de la Commission de l'Union africaine (2016)
- UNESCO et UNICEF, (2013). *Faire de l'éducation une priorité dans l'agenda de développement post-2015 : Rapport sur la Consultation thématique mondiale sur l'éducation dans l'agenda de développement post-2015.*
- Africa-America Institute, (2015). *Rapport sur l'état de l'éducation en Afrique, 2015.*
- Nations Unies (2015) : prévisions sur la population mondiale.
- Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). *Réapprovisionnement nos ressources financières.*